

La Commission de l'océan Indien accréditée en tant qu'entité de mise en œuvre auprès du Fonds vert pour le climat

Le 17 juillet 2024 – Incheon, Corée du Sud | C'est une avancée importante pour l'accès aux financements climatiques pour les Etats membres de la COI et plus largement pour les îles d'Afrique : la Commission de l'océan Indien (COI) est reconnue comme entité régionale accréditée du Fonds vert pour le climat. Le 39^{ème} Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat (FVC) a suivi la recommandation du panel d'évaluation indépendant conduisant à l'accréditation de la COI. La Commission pourra désormais porter auprès de l'institution d'Incheon (Corée du Sud) des projets d'adaptation et d'atténuation pour un montant maximal de 50 millions USD.

L'accréditation de la COI ouvre donc la voie à la formulation de nouveaux projets climatiques à fort impact environnemental dans les domaines suivants : santé, sécurité alimentaire, gestion de l'eau, moyens de subsistances communautaires, énergies durables, transport et infrastructures résilientes, services écosystémiques, entre autres. Les financements du FVC permettront également de soutenir la coopération climatique et les systèmes d'alerte précoce.

La COI figure ainsi parmi les rares organisations intergouvernementales d'Afrique accréditée auprès du FVC. Cette accréditation est le résultat du processus en cours de renforcement des capacités et de transformation institutionnelle engagé par la COI conformément aux orientations de son Plan de développement stratégique 2023-2033 et bénéficiant d'un soutien additionnel de l'Agence française de développement et de l'Union européenne.

« Le Secrétariat général a pu compter sur le soutien de ses Etats membres, notamment des Seychelles qui avaient octroyé les ressources de leur « Readiness Programme » pour permettre à la COI d'engager un processus de modernisation et de renforcement des capacités internes en vue d'une accréditation profitant à l'ensemble des Etats membres. C'est grâce à l'implication effective et constante de l'ensemble des équipes du Secrétariat général que la COI a pu démontrer sa capacité à gérer des financements climatiques conséquents et qu'elle peut dorénavant faciliter l'accès à ces ressources importantes du FVC pour des projets permettant de relever le défi climatique dans nos îles », souligne Mme Gina Bonne, chargée de mission « Environnement et Climat » de la COI.

Cette reconnaissance place également la COI comme une organisation de référence pour soutenir ses Etats membres dans la réalisation de leurs engagements contre le changement climatique. La COI pourrait également devenir l'entité accréditée privilégiée pour l'ensemble des îles d'Afrique réunies au sein de la Commission des Etats insulaires d'Afrique qui bénéficie du soutien de la COI.

Prochaine étape : la signature d'un accord-cadre avec le FVC et la préparation d'un portefeuille de projets visant l'atténuation et l'adaptation de nos îles face au changement climatique. Conformément aux décisions du 38^{ème} Conseil des ministres de la COI du 16 mai 2024, le Secrétariat général entamera des consultations avec les autorités nationales désignées de ses Etats membres pour identifier et formuler les premiers projets à proposer au FVC pour financement.

Le Fonds vert pour le climat est un mécanisme financier de l'Organisation des Nations unies rattachées à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Le FVC, basé en Corée du Sud, octroie des financements à des projets ayant une empreinte positive en faveur de la résilience climatique, de l'adaptation et de l'atténuation. A ce jour, le FVC finance ou cofinance 269 projets dans 129 pays pour des engagements totaux de 14,8 milliards USD. La COI bénéficie du soutien du FVC dans le cadre du projet Hydromet également financé par l'AFD et l'Union européenne à travers le programme ClimSA de l'Organisation des Etats ACP.